**F**



**A/59/****3 REV.**

**ORIGINAL :** **anglais**

**DATE :** **19 SEPTEMBRE 2019**

# Assemblées des États membres de l’OMPI

**Cinquante‑neuvième série de réunions
Genève, 30 septembre – 9 octobre 2019**

Admission d’observateurs

*Document établi par le Secrétariat*

1. On trouvera dans le document A/59/INF/1 Rev. la liste des observateurs admis à participer à la cinquante‑neuvième série de réunions des assemblées des États membres de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et des unions administrées par l’OMPI (“assemblées de l’OMPI”).
2. Une fois qu’un observateur a été admis à participer aux réunions des assemblées, il est aussi invité à participer, en cette qualité, aux réunions des comités, des groupes de travail ou autres organes subsidiaires des assemblées dont le thème semble présenter un intérêt direct pour cet observateur.
3. Les dernières décisions relatives à l’admission d’observateurs aux réunions des assemblées ont été prises lors de la cinquante‑huitième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI, tenue du 24 septembre au 2 octobre 2018 (voir les paragraphes 22 à 24 du document A/58/11).
4. Depuis la cinquante‑huitième série de réunion des assemblées, le Directeur général a reçu des entités indiquées ci‑après des demandes d’adhésion en qualité d’observateurs aux réunions des assemblées, accompagnées des renseignements nécessaires :

## A Organisations non gouvernementales (ONG) internationales

1. Consortium for Common Food Names (CCFN);
2. International Generic and Biosimilar medicines Association (IGBA); et
3. Knowmad Institute.

## B. Organisations non gouvernementales (ONG) nationales[[1]](#footnote-2)

1. Authors’ Licensing and Collecting Society Ltd (ALCS);
2. Brand Protection Group – Lebanon (BPG);
3. Friends of the Creator Artistic Foundation (FCF);
4. Myanmar Intellectual Property Proprietors’ Association (MIPPA);
5. Native American Rights Fund (NARF); et
6. Professional Union of Broadcasting Organizations (RATEM).
7. On trouvera dans les annexes du présent document une brève présentation de chacune des entités susmentionnées (ses objectifs, sa structure et ses membres).
8. *Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à se prononcer sur les demandes d’admission en qualité d’observatrices des entités mentionnées au paragraphe 4 du document A/59/3 Rev.*

[Les annexes suivent]

## Renseignements concernant les organisations non gouvernementales (ONG) internationales (d’après les indications fournies par ces organisations)

### Consortium for Common Food Names (CCFN)

Siège : fondé en 2012, le CCFN a son siège à Arlington, Virginie (États‑Unis d’Amérique).

Objectifs : l’organisation a été créée dans le but de coordonner et de promouvoir les activités visant à conserver et préserver dans le monde entier l’utilisation des noms communs et traditionnels pour désigner les produits alimentaires. Elle cherche à promouvoir l’adoption de lignes directrices adaptées pour protéger à la fois les indications géographiques légitimes et les dénominations génériques de produits alimentaires.

Structure : les organes directeurs du CCFN comprennent le conseil d’administration, qui assure la direction générale et la gestion des affaires, des fonds ainsi que des biens de l’organisation, et le comité exécutif du conseil. Le comité exécutif du conseil est composé de trois membres du CCFN élus, ainsi que du trésorier et de deux membres supplémentaires du conseil élus par ce dernier; il est responsable des opérations courantes du CCFN dans le cadre des politiques établies par le conseil.

Membres : le CCFN compte 39 personnes morales.

### International Generic and Biosimilar medicines Association (IGBA)

Siège : l’IGBA est une société de droit civil suisse fondée en 2015 dont le siège est situé à Genève (Suisse).

Objectifs : l’IGBA a pour objectifs, entre autres, de fournir à ses membres un réseau d’échange d’informations sur des questions d’intérêt commun, de suivre les problématiques mondiales et régionales touchant les fabricants de médicaments génériques et biosimilaires et de soutenir l’élaboration de politiques visant à améliorer l’accès à des médicaments sûrs, efficaces et de qualité. En outre, l’IGBA soutient une sanction équilibrée des droits de propriété intellectuelle afin de maintenir une concurrence loyale.

Structure : les organes de l’IGBA sont l’assemblée générale, le comité de gestion, les comités permanents, le secrétariat et le vérificateur des comptes. L’assemblée générale est la plus haute instance de l’organisation et est composée de membres de l’IGBA. Elle nomme les membres du comité de gestion (les administrateurs), chargés de mener toutes les actions visant à atteindre les objectifs de l’IGBA.

Membres : l’IGBA compte 13 associations membres.

### Knowmad Institute

Siège : fondé en 2018, le Knowmad Institute a son siège à Joachimsthal (Allemagne).

Objectifs : le Knowmad Institute a pour objectif de promouvoir la science et la recherche, notamment en préparant des études sur les droits de l’homme concernant en particulier les politiques internationales relatives aux drogues, à l’ethnobotanique, aux populations spécifiques, aux nouvelles technologiques et au développement durable et en participant à ces études.

Structure : les organes directeurs du Knowmad Institute sont le conseil des directeurs exécutifs et l’assemblée des actionnaires, qui nomme et révoque les directeurs.

Membres : le Knowmad Institute compte 23 membres individuels.

[L’annexe II suit]

## Renseignements concernant les organisations non gouvernementales (ONG) nationales (d’après les indications fournies par ces organisations)

### Authors’ Licensing and Collecting Society Ltd (ALCS)

Siège : fondée en 1977, l’ALCS a son siège à Londres (Royaume‑Uni).

Objectifs : l’ALCS collecte de l’argent pour les utilisations secondaires (photocopies, retransmissions, reproductions numériques, etc.) des œuvres de ses membres et elle répartit les recettes entre ces derniers. L’organisation fait également campagne au nom des écrivains pour la reconnaissance et le respect des droits des écrivains, notamment la rémunération équitable pour l’utilisation de leurs œuvres. En outre, l’ALCS tient ses membres informés des développements récents en matière de législation sur le droit d’auteur et d’autres questions susceptibles de les concerner.

Structure : l’organe principal de l’ALCS est le conseil d’administration, composé de neuf personnes dont l’une est le directeur exécutif, qui remplit les fonctions de directeur général et de secrétaire général.

Membres : l’ALCS représente approximativement 97 000 auteurs membres et est ouverte à l’adhésion de tout type d’écrivains et de leurs ayants droit dans les secteurs de l’imprimerie et de l’audiovisuel.

### Brand Protection Group – Lebanon (BPG)

Siège : fondé en 2003, le BPG a son siège à Ajaltoun (Liban).

Objectifs : le BPG a pour objectif fondamental de protéger les droits de propriété intellectuelle et de sauvegarder les droits des consommateurs face à la fraude et à la concurrence déloyale. À cet effet, le BPG mène des activités de sensibilisation contre la contrefaçon et réalise des études sur divers produits et secteurs économiques touchés par la contrebande, la falsification, la contrefaçon et la concurrence déloyale.

Structure : les organes directeurs du BPG comprennent l’assemblée générale, qui est le plus haut organe de décision, le conseil d’administration, qui représente l’organisation, et les comités spéciaux chargés de certaines questions telles que les relations avec les pouvoirs publics et la communication.

Membres : le BPG compte 21 membres, qui sont des personnes morales.

### Friends of the Creator Artistic Foundation (FCF)

Siège : officiellement créée en 2017, la FCF a son siège à Oleh (État du Delta, Nigéria).

Objectifs : la FCF a notamment pour objectifs la sensibilisation au droit d’auteur, le rassemblement d’informations sur les atteintes aux droits de propriété intellectuelle au Nigéria, et la promotion des droits de propriété intellectuelle par plusieurs moyens, y compris la réalisation de campagnes.

Structure : le principal organe directeur de la FCF est le conseil d’administration, qui est responsable de la prise de décision et des activités courantes de l’organisation, et se compose de cinq personnes, dont un président et un secrétaire. Ces personnes sont élues par les membres de l’organisation au cours d’une assemblée générale, pour un mandat de huit ans.

Membres : à l’heure actuelle, la FCF compte 28 membres.

### Myanmar Intellectual Property Proprietors’ Association (MIPPA)

Siège : fondée officiellement en 2014, la MIPPA a son siège à Yangon (Myanmar).

Objectifs : la MIPPA a pour objectifs, entre autres, de renforcer les connaissances en matière de propriété intellectuelle au Myanmar, d’encourager la création de nouveaux actifs de propriété intellectuelle et de coopérer avec des organisations de propriété intellectuelle à l’étranger.

Structure : les organes directeurs de la MIPPA sont l’assemblée générale annuelle de ses membres, le comité exécutif central et le comité exécutif. Le comité exécutif central est composé de 15 personnes et est présidé par le président de la MIPPA.

Membres : la MIPPA compte approximativement 390 membres individuels.

### Native American Rights Fund (NARF)

Siège : le NARF a été créé en 1970 et a son siège à Boulder, Colorado (États‑Unis d’Amérique).

Objectifs : le NARF est un fonds national de défense juridique qui exerce exclusivement des activités à des fins caritatives et éducatives pour revendiquer et défendre les droits des tribus indiennes, des organisations tribales et des Indiens aux États‑Unis d’Amérique. Les cinq priorités du NARF sont les suivantes : préservation de l’existence tribale, protection des ressources naturelles tribales, promotion des droits humains des Amérindiens, responsabilité des gouvernements à l’égard des Amérindiens, élaboration du droit indien et éducation du public sur les droits, les lois et les questions indiennes.

Structure : les organes directeurs du NARF sont le conseil d’administration composé de 13 membres autochtones et le comité exécutif du conseil qui comprend toujours le président, le vice‑président et le trésorier.

Membres : le NARF n’est pas une organisation basée sur l’adhésion.

### Professional Union of Broadcasting Organizations (RATEM)

Siège : fondée en 2001, la RATEM a son siège à Istanbul (Turquie).

Objectifs : la RATEM est une organisation de gestion collective qui agit au nom d’organisations de radiodiffusion en ce qui concerne l’exercice de leurs droits connexes sur leurs radiodiffusions. En tant que telle, la RATEM a pour objectifs, entre autres, de protéger l’intérêt commun des titulaires de droits connexes, d’assurer l’administration des droits accordés aux titulaires de droits et la répartition des taxes perçues entre les titulaires de droits.

Structure : les organes de la RATEM sont l’assemblée générale, le conseil d’administration, le comité de surveillance, le comité technico‑scientifique et le conseil d’honneur. Le conseil d’administration est composé d’au minimum neuf membres élus par l’assemblée générale. La RATEM est représentée par le président du conseil d’administration.

Membres : la RATEM compte 780 membres, qui sont des radiodiffuseurs au niveau national, régional et local.

[Fin de l’annexe II et du document]

1. Le paragraphe 316 du document A/37/14 énonce les principes applicables à l’invitation d’ONG nationales en qualité d’observatrices, tels qu’adoptés par les assemblées à leur trente-septième série de réunions tenue du 23 septembre au 1er octobre 2002. [↑](#footnote-ref-2)